## VILLE de MONTBARD

B.P. 90 21506 MONTBARD CEDEX

## ARRETE N° 2025-261 Occupation du domaine public Place Gambetta - Caravane itinérante « Lutte ouvrière »

## LE MAIRE DE LA VILLE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route;

**CONSIDERANT** la demande par laquelle « Lutte Ouvrière » sollicite l'autorisation de stationner Place Gambetta, en raison de l'installation d'une caravane itinérante.

## ARRETE

ARTICLE 1: Le stationnement sera interdit sur deux emplacements de parking Place Gambetta le jeudi 30 octobre 2025 de 10h00 à 18h00, en raison de l'installation d'une caravane itinérante.

<u>ARTICLE 2</u>: Madame Fabienne DELORME (Lutte ouvrière) est autorisée à stationner sa caravane sur deux emplacements de parking.

<u>ARTICLE 3</u>: Des panneaux de signalisation règlementaires seront fournis par le service LESRA et mis en place par Madame Fabienne DELORME.

**ARTICLE 4** : Madame Fabienne DELORME (Lutte Ouvrière), le service LESRA, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de la bonne exécution du présent arrêté.